



Démission suivi de conjoint / Préavis en télétravail

Par LinouB

Bonjour,

Mon conjoint (militaire) vient d'apprendre qu'il sera muté pour 4 ans en Guyane, avec une prise de poste dans 1 mois 1/2 !

Je vais donc procéder à une démission pour suivi de conjoint. Néanmoins, en tant que cadre salariée, je suis soumise à un préavis de 3 mois que je ne peux pas raccourcir.

Avec ma manager, nous avons pensé à une option : finir la deuxième partie du préavis en étant en télétravail en Guyane. Cela ne risque-t-il pas de nuire à la légitimité de la démission pour suivi de conjoint ?

Etant donné que l'on va emménager dans un coin isolé de la Guyane, il est important d'avoir une sécurité financière le temps de trouver un emploi.

Merci pour votre aide.

Aline

Par morobar

Bonjour,

Cela ne risque-t-il pas de nuire à la légitimité de la démission pour suivi de conjoint ?

C'est vraisemblable.

Du moins le risque est avéré.

Mieux vaut négocier avec l'employeur ou au pire rester sur le territoire les semaines nécessaires à apurer votre préavis.